

DEC131448DR06

Décision portant nomination de Mme Sandrine Pinson aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'apprentissage et du développement – LEAD.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'apprentissage et du développement (LEAD) et nommant M. Emmanuel Bigand en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26/06/2013 ;

Considérant que Mme. Sandrine Pinson a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et L'université de lorraine du 14 au 15 février 2013 – du 21 au 22 février 2013 et du 14 et 15 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sandrine Pinson, PEAA, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°UMR5022 intitulée LEAD, à compter du 26/06/2013.

Mme Sandrine Pinson exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandrine Pinson est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 27/06/2013

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Emmanuel Bigand

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Pieri

Visa du président de l'Université
Alain Bonnin

Visa du directeur de l'UFR

Visa de l'agent
Sandrine Pinson